



**Ville de Moudon**  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 43  
1510 Moudon  
www.moudon.ch

**Municipalité**  
T 021 905 88 88  
F 021 905 88 89  
greffe@moudon.ch

Conseil communal  
M. Michel LOHNER  
Président  
Place de l'Hôtel-de-Ville 1  
1510 Moudon

Réf. 102.04 RM/ec

Moudon, le 5 décembre 2022

### **Communication n° 07-22 (RM)**

#### **Installation d'une étanchéité sur le toit de l'UAPE – La Cabane**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre des besoins en accueil parascolaire, la Commune de Moudon a acquis en 2015, une structure modulaire d'occasion pour héberger des enfants. Ce bâtiment a été à plusieurs reprises inondé lors de fortes pluies. Ces derniers mois, ces sinistres se sont répétés avec comme conséquences des dégâts importants aux installations, ainsi qu'une humidité importante dans les locaux.

Vu l'urgence et afin d'éviter d'autres dégâts aux installations et garantir les normes sanitaires, la Municipalité a décidé d'effectuer des travaux d'étanchéité sur le toit du bâtiment, ceci en conformité avec l'article 87 du règlement du Conseil communal concernant l'engagement par la Municipalité de dépenses imprévisibles et exceptionnelles fixée à CHF 50'000.— pour la législature 2021 -2026 (préavis 01/22).

Une protection du toit a été montée cet automne avec des cheneaux d'évacuation. Cette solution permettra ces prochaines années d'étudier la construction de nouveaux bâtiments scolaires, dans le contexte plus large de l'augmentation de la population dans les communes de l'Association intercommunale scolaire Moudon-Lucens et environs (AISMLE).

Les coûts des travaux entrepris s'élèvent à CHF 29'682.10 TTC, à déduire une éventuelle subvention, et seront imputés au compte 365.3141.00 (Entretien divers / Structure modulaire « Robinson »), lequel sera donc dépassé en 2022. Conformément au préavis 01/22, le Conseil communal est informé de cette dépense par la présente communication. Une remarque figurera dans le bouclage des comptes de l'année 2022.

La Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique :

Le secrétaire :

**C. PICO**

**A. IMERI**